



Sculpture



Installation



Image numérique



Visite d'exposition, Musée des Beaux Arts, Nantes



Réalisation de décors de théâtre

ARTS PLASTIQUES EN SECONDE

Le Lycée Charles De Gaulle propose aux élèves entrant en seconde, deux possibilités concernant l'enseignement des Arts Plastiques :

1/ ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION : ARTS VISUELS

Option exploratoire : 54 Heures soit 1h30 hebdomadaire

Les élèves de seconde peuvent choisir comme second enseignement d'exploration « *Arts visuels : création et activités artistiques* » que leurs motivations s'appuient sur une pratique créative construite depuis plusieurs années ou qu'elles s'enracinent dans une curiosité naissante pour les œuvres. Les Arts visuels correspondent à un champ élargi des arts de l'image, englobant les arts plastiques, la photographie et le cinéma.

Partant des pratiques culturelles, des interrogations et de la curiosité des élèves, cet enseignement apporte des repères et outils de diverses natures permettant à l'élève :

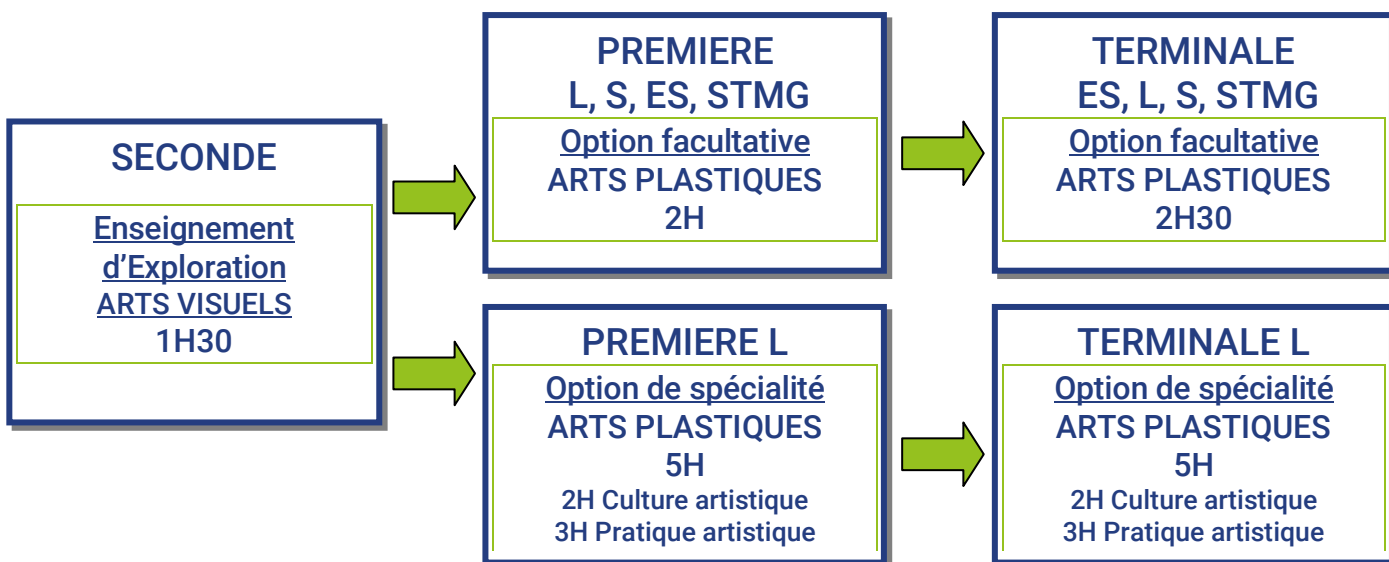
- de poursuivre une pratique artistique : création /expression
- d'identifier quelques grandes catégories d'activités et de métiers propres aux arts visuels
- de poser quelques repères sur l'horizon de la formation supérieure et d'éclairer ses choix d'orientation en cycle terminal.

Au terme du projet, l'élève aura acquis des connaissances lui permettant d'inscrire son intérêt pour les Arts visuels dans la réalité des pratiques culturelles contemporaines, de le référer à des métiers et d'évaluer les besoins de formation nécessaires à leur exercice. Les questionnements choisis sont alimentés par l'étude d'œuvres, l'expérience pratique et la rencontre de différents intervenants de la vie culturelle.

L'élève pourra alors choisir de poursuivre sa formation artistique en première au lycée,

- soit en choisissant une série L, avec l'Option de Spécialité Arts plastiques.
- soit en optant pour un enseignement Facultatif Arts Plastiques quelle que soit sa série.

Ainsi, l'enseignement d'exploration « Arts visuels, création et activités artistiques » (1h30) se distingue de l'enseignement facultatif Arts plastiques (2h) proposé également dès la seconde. Ces deux enseignements sont cumulables et complémentaires, notamment pour les élèves envisageant d'entrer en Première L, option de spécialité Arts Plastiques.



2/ OPTION FACULTATIVE ARTS PLASTIQUES

En seconde, tous les lycéens peuvent choisir l'option facultative Arts Plastiques à raison de 2H par semaine, notamment s'ils veulent intégrer la 1ère L avec option de spécialité Arts Plastiques. Ils pourront également poursuivre l'option facultative en première et en terminale, quelle que soit la section choisie, ES, S, L, STMG, et présenter cette option au Bac.

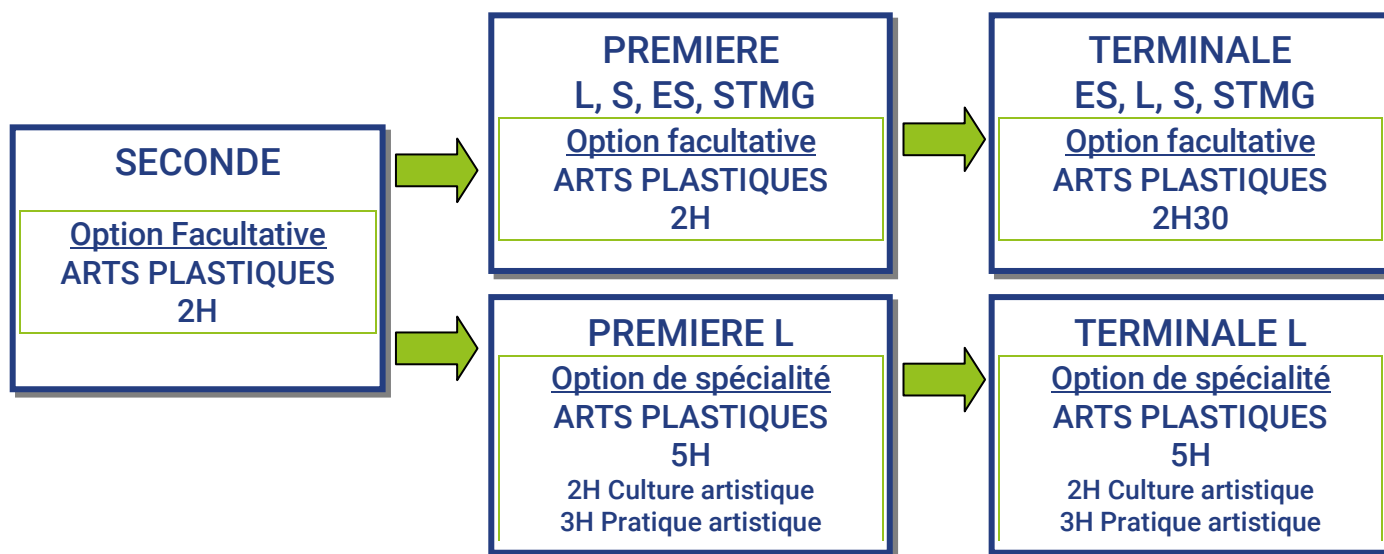
L'enseignement de seconde porte sur deux questions :

- ☒ De l'idée à la forme : dessin/dessin
- ☒ La réalité matérielle de l'œuvre d'art : matérialité/matériau.

La culture et la pratique ne sont pas à dissocier ni à considérer successivement. Elles sont constamment articulées.

En seconde, le cumul de l'option exploratoire Arts visuels et de l'option facultative Arts plastiques est fortement conseillé pour les élèves envisageant d'intégrer une première littéraire avec l'option de spécialité Arts plastiques.

Pour les élèves qui pensent choisir l'option facultative Arts Plastiques en première et en terminale, toutes sections, il est également souhaitable qu'ils prennent au moins l'une de ces deux options en seconde. (Option facultative AP ou Option Arts visuels).



OBJECTIFS DE L'OPTION FACULTATIVE

Elle permet d'acquérir:

- ☒ Une pratique en relation avec la création artistique (découverte de nouveaux moyens d'expression, images numériques fixes et en mouvement, maîtrise des moyens plastiques traditionnels, exercice d'une pratique critique, conduite d'un projet personnel, autonomie).
- ☒ Un vocabulaire descriptif précis pour rendre compte des œuvres et de ses propres productions ainsi qu'une initiation à l'analyse d'œuvre.
- ☒ Une culture artistique ainsi que des repères historiques et théoriques concernant l'élaboration des systèmes formels, leurs transformations, leurs ruptures (XIXème et XXème).

L'option facultative se poursuit en première (2h) puis en terminale (2h30 hebdomadaires). Elle permet de passer l'épreuve facultative du BAC (oral à partir d'un dossier de travaux réalisés pendant l'année de terminale). Les points au-dessus de la moyenne comptent coefficient 2 dans le cas d'une première option facultative.

De plus, elle offre aux élèves la possibilité de préparer un projet d'études post bac dans le domaine artistique. (Préparation des dossiers de pratique, aide aux entretiens, etc.. en terminale)

ARTS PLASTIQUES EN PREMIERE ET EN TERMINALE L

Option de spécialité Arts Plastiques

Au lycée Charles De Gaulle, les élèves en fin de seconde ont la possibilité de choisir un cursus en Première L puis Terminale L, avec l'option de spécialité Arts Plastiques.
L'horaire de cette option est de 5h hebdomadaires : culture artistique 2h, pratique artistique 3h.

EPREUVES DU BACCALAUREAT

Le coefficient des épreuves du BAC est de 6 :

- l'écrit : coefficient 3
- l'oral à partir d'un dossier de productions plastiques : coefficient 3

Les programmes sont : en Première, *la Figuration* et en Terminale, *l'Œuvre*, avec trois questions limitatives renouvelées par tiers chaque année. L'option de spécialité Arts plastiques n'existe que dans le cadre de la section L.

LES COMPETENCES

Les compétences attendues sont artistiques et plastiques, esthétiques et théoriques, techniques et méthodologiques.

A) En culture artistique :

L'élève doit présenter, contextualiser, analyser, commenter une œuvre ; faire une étude comparée de plusieurs œuvres ; construire une argumentation pour répondre à trois questions.

B) En pratique artistique :

Présenté dans un carton à dessin, le dossier comprend : une fiche pédagogique, un carnet de travail témoignant des recherches personnelles entreprises et une dizaine de travaux réalisés pendant l'année de terminale. Ces productions attestent de la maîtrise de pratiques variées, traditionnelles et numériques.

LES EPREUVES

Culture artistique : épreuve écrite, coefficient 3, durée 3h30.

Analyse d'une œuvre ou analyse comparative d'œuvres à partir de documents, prolongée par deux questions.

Pratique artistique : un oral de 30 mn à partir d'un dossier constitué pendant l'année, coef 3. Présentation du dossier de pratique. L'élève explicite sa démarche et ses productions. L'évaluation porte sur les compétences attendues, définies dans les textes officiels. (BO)

Oral du deuxième groupe (le rattrapage)

Affecté d'un coefficient 6, il porte sur la culture artistique. Oral : 30mn.

A noter que les élèves de terminale L Arts Plastiques peuvent également cumuler l'option facultative et l'option de spécialité pour le Bac.

NOS EQUIPEMENTS

La salle d'Arts plastiques du lycée est dotée du matériel et des équipements satisfaisants pour les pratiques traditionnelles et numériques de création. Les élèves ont à leur disposition, appareils de photographie, ordinateurs, tablettes graphiques, scanner et imprimante couleur. Un vidéoprojecteur permet la monstration des œuvres dans de bonnes conditions pendant les cours. Le CDI possède un fonds documentaire de livres, monographies d'artistes et DVD, à la disposition des élèves.